et discuté durant trois heures. Loin d'avoir forcé l'adoption de la résolution, je n'assistais même pas à la réunion. M. Todd, l'un des principaux intéressés à l'affaire, ainsi que M. Goodrich, un autre membre, y assistaient. On me dit qu'un avocat était aussi présent. Après un débat de trois heures, on alla aux voix et sur trente votes l'on n'en enregistra que sept en faveur des parcs à rets. Tout fut mis en œuvre pour que le verdict fût favorable aux parcs à rets, mais après une longue discussion ce petit parlement de l'île Vancouver, qui représente les meilleurs éléments de la région, s'opposa aux parcs à rets encore plus vigoureusement qu'il ne l'avait jamais fait. Il est vrai que la plupart des membres du board of trade de Victoria étaient d'un avis contraire, mais cet organisme représente les grands capitalistes. Je m'enorgueillis du fait que l'île Vancouver a ainsi fait preuve de bon sens.

M. MacNEILL: Avec l'honorable député de New-Westminster (M. Reid) et l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill) je déplore que le ministre ait jugé bon de protéger les privilégiés de Sooke et de ne pas tenir compte du bien-être des travailleurs dans une industrie fort importante. J'ai une autre question à signaler. J'ai à la main une communication urgente reçue aujourd'hui des pêcheurs de Parry Pass, aux îles de La Reine Charlotte, en Colombie-Britannique, portant la date du 21 juin 1938. Je crois que la meilleure façon d'en saisir le comité sera de donner lecture des alinéas importants. Voici:

Sur les fonds de pêche de l'île Langara, environ 400 pêcheurs (blancs et indiens) trouvent moyen d'assurer leur propre subsistance et celle de leurs familles, peut-être 2,000 personnes en tout, en prenant le saumon chinook qui y est attiré par les bancs de harengs qui existent dans les expresses. tent dans les environs.

Advenant la disparition, pour un motif quel-conque, de ces harengs dont le saumon se nourrit, il est évident que le saumon disparaîtrait aussi en quête de subsistance en d'autres para-ges, tarissant ainsi la source d'où 400 pêcheurs et les personnes qui sont à leur charge tirent leur subsistance.

Cela n'avait été jusqu'ici qu'une possibilité éloignée, mais aujourd'hui, par suite du manque de prévoyance de la part de notre ministère des Pêcheries, le danger en est devenu bien réel.

Muni d'un permis du ministère, un navire prend actuellement le hareng à la seine et dispose ainsi de cette nourriture du saumon à raison de 50 à 100 tonnes à la fois (chaque prise représentant environ un demi-million de harengs). A ce régime, le modeste banc ne durera guère. Le poisson diminue et avec lui

diminuent aussi les prises de saumon.
C'est en vain, ce semble, que l'on fait appel
au ministère. La chose n'est pas inusitée, lorsque celui dont on se plaint est un riche exploitant. Les réponses que les pêcheurs reçoivent du ministère ne convainquent pas ces gens d'expérience. Déclarer qu'aucun contrôle ne s'ex-erce en dehors d'une limite de trois milles, alors que les harengs sont pris à un quart de

mille du rivage, démontre qu'on ne se soucie même pas de faire enquête, mais que l'on est satisfait de donner son opinion du même fauteuil que celui où nous leur envoyons leurs chèques de salaires.

Si ces harengs étaient destinés à la consommation, peut-être y aurait-il moins lieu de se plaindre, mais ils sont employés à la fabrica-

tion d'engrais.

Qual est donc ce système inhumain qui permet à une riche compagnie de faire enlever pour toujours par un seul navire les moyens de subsistance de 2,000 personnes? Et cela a pour unique objet les bénéfices à retirer de quelques misérables tonnes d'engrais.

La résolution, approuvée par le comité des pêcheurs et par les conseillers de la tribu indienne de la région, est ainsi conçue:

Considérant que le hareng disparaît rapidement de la côte nord de l'île Graham, de l'île Langara surtout, et incidemment que le saumon s'y prend à la seine aussi, et Considérant que là où le hareng a été épuisé

sur les fonds où ils s'en nourrissaient, comme il est décrit plus haut, les saumons s'y font également rares, et

Considérant que nous sommes d'avis que l'utilisation de cette qualité supérieure de hareng dans une usine de traitement, devrait être interdite et que ce hareng devrait être réservé à

la consommation, et Considérant qu'environ 400 pêcheurs, indiens et blancs, (environ 2,000 personnes, avec leurs familles) n'ont que ces champs de pêche du saumon pour tout moyen de subsistance, et qu'au surplus, ils trouvent cette industrie de \$300,000 plus importante pour le Canada que le fonctionnement d'une usine quelconque de traitement.

Pour ces motifs, il est donc résolu (à cette réunion conjointe de pêcheurs blancs et indiens) que nous désirons prendre toutes les mesures permises par la loi afin de protéger nos moyens d'existence, mais que nous réclamons et proposons la cessation de la pêche du hareng à la seine sur les bancs plus haut mentionnés.

Je voudrais recevoir l'assurance du ministre qu'il s'enquerra de la chose, et qu'il veillera à protéger, comme il convient, les intérêts de ces pêcheurs.

L'hon. J. E. MICHAUD (ministre des Pêcheries): J'ai reçu une communication dans le sens de celle dont lecture vient d'être donnée. Hier soir et ce matin, nous avons communiqué avec nos fonctionnaires de la côte du Pacifique, et ils nous informent qu'en réalité ce qui se passe, c'est qu'un bateau explore ces parages depuis quelques jours, qu'on ne se livre pas à la pêche dans ces eaux, et qu'il n'est pas probable qu'on le fasse.

M. REID: Tout à l'heure, quand j'avais la parole, je n'ai pas pu mettre la main sur un télégramme que j'ai reçu, et dans lequel les pêcheurs réclament des mesures immédiates au sujet des parcs à rets de Sooke. La dépêche est ainsi conçue:

Absolument faux que pêcheurs du Fraser veulent maintien parcs à rets de Sooke. A ma connaissance, toutes associations de pêcheurs

[M. Neil.]